



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 5 janvier 2024

Communiqué de presse

Télédéclaration des aides animales pour la campagne 2024

La campagne 2024 de télédéclaration des demandes d'aides animales est ouverte depuis le **1er janvier 2024**.

AIDE	PÉRIODE DE DÉPÔT
<ul style="list-style-type: none">- Aides ovines (AO)- Aide caprine (AC)	<p>du 01/01/2024 au 31/01/2024 au plus tard</p> <p><i>(possibilité de dépôt entre le 01/02/2024 et le 26/02/2024 inclus entraînant une réduction de paiement égale à 1 % par jour ouvré de retard).</i></p>
<ul style="list-style-type: none">- Aide bovine (AB)- Aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux bio (VSLM)	<p>du 01/01/2024 au 15/05/2024 au plus tard</p> <p><i>(possibilité de dépôt entre le 16/05/2024 et le 10/06/2024 inclus entraînant une réduction de paiement égale à 1 % par jour ouvré de retard).</i></p>

Les notices explicatives et les formulaires (*bordereaux de perte et de localisation des animaux*) sont disponibles sur le site internet www.telepac.agriculture.gouv.fr

Les services de l'État sont mobilisés pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches. Pour toute information complémentaire, s'adresser à la DDT :

Tel : 05 63 22 23 45

Mail : ddt-aides-pac@tarn-et-garonne.gouv.fr